

## Le Conseil Municipal réuni le 24 octobre 2023,

- A approuvé l'inscription des chemins désignés sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée dont le département du Cher à la compétence ;
- A délibéré pour la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien des locaux municipaux à raison de 3/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;
- Approuve le rapport sur l'eau du SMERSE 2022
- Décide d'ouvrir un registre de consultation du public du **27 octobre au 13 novembre**, concernant le développement des énergies renouvelables :

« La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) : éolien, photovoltaïque, géothermie, biogaz, méthanisation, prévoit de définir des zones susceptibles ou non de recevoir ces énergies.

Les communes ont l'obligation d'établir un schéma sur leur territoire qui définit ces zones après consultation du public.

Un registre de consultation est ouvert en mairie du 27 octobre au 13 novembre, aux heures habituelles d'ouverture.

Vous pouvez également adresser en mairie un courrier ou un mail pour faire part de vos observations.

**Informations sur les ZAENR** : <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>.

- Prend note de l'avancée du projet d'aménagement du centre bourg et des différentes subventions accordées.
- Accepte le devis Menuiseries du Sancerrois pour travaux salle polyvalente d'un montant de 1098. €
- Fixe l'heure de la cérémonie du 11 Novembre à 11 h 30 suivie du vin d'honneur.
- Arrête la date des vœux 2024 au SAMEDI 13 JANVIER à 11 h.
- Est informé des différentes démarches avec Monsieur le Préfet et Orange suite aux vols successifs des réseaux cuivre sans pouvoir communiquer une date de réparation aux administrés privés de téléphone et internet depuis le 27 juin.

## CCAS

- Le CCAS réuni le 24 octobre a décidé d'offrir un repas aux personnes de plus de 70 ans de la commune, qui aura lieu le 14 novembre au Bon Laboureur ; un colis sera distribué fin décembre aux personnes qui ne peuvent pas participer au repas.
- Accepte de financer la participation communale des activités seniors de Cher-Emploi Animation de 1100 €.